



Critères SST pour les achats

Exemples

Bien que cette fiche ait été élaborée à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'ASP imprimerie, ses administrateurs et son personnel n'assument aucune responsabilité des conséquences de toute décision prise conformément à l'information contenue dans le présent document, ou de toute erreur ou omission. Aucune reproduction intégrale ou partielle de cette publication n'est autorisée sans le consentement écrit de l'ASP imprimerie.

Production

Association paritaire de santé et
de sécurité du travail,
secteur imprimerie et activités connexes
7450, boul. des Galeries-d'Anjou, bureau 450
Anjou (Québec) H1M 3M3
Téléphone : 514 355-8282
Télécopieur : 514 355-6818

FI-20060501 / REV2010215

Pour appliquer votre politique d'achat, il est important de choisir des critères qui reflètent votre engagement en matière de prévention. Ces critères doivent être appliqués à tous les achats qui peuvent avoir un impact sur la santé et la sécurité des travailleurs qu'il s'agisse de produits chimiques, de machines ou de fournitures utiles à vos activités quotidiennes. Cette liste doit être révisée régulièrement.

AMÉNAGEMENT BUREAU

Mobilier de bureau

- bordure sans arête tranchante, coin arrondi
- surface mate
- hauteur réglable

Chaise

dossier et siège

- indépendants et ajustables séparément
- manettes d'ajustement identifiées, accessibles à partir de la position assise et facilement manœuvrables

assise

- hauteur ajustable (entre 38 et 52 cm)
- angle de l'assise réglable
- recouvrement ferme et poreux, offrant bon appui et stabilité

dossier

- hauteur réglable (entre 15 et 30 cm au-dessus de l'assise)
- inclinaison réglable (entre 95° et 110°)

base de la chaise

- comptant 5 pieds, avec piétement assez large (stabilité)
- pieds munis de roulettes adaptées aux caractéristiques de la surface du sol

si appui-bras

- réglables en hauteur (entre 19 et 25 cm) et en largeur

Support à clavier

- réglable en hauteur
- support assez large pour supporter le clavier et la souris

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Chaussures de protection (souliers, bottes)

- conformes à la norme CSA Z195-02
- munies de talons pour les pressiers et les employés de la maintenance

Masques (Protection respiratoire)

- conformes à la norme CSA Z94.4 ou approuvés par NIOSH
- cartouches adaptées au produit chimique utilisé (ex. vapeur organique)
- masques anti-poussière de type jetable avec filtre N95

Protecteur oculaire et visière

- conformes à la norme CSA Z94.3

Protecteurs auditifs

- conformes à la norme CSA Z94.2-02
- indice de réduction de bruit (IRB 30)

Casque de sécurité

- conforme aux normes ANSI Z89.1-1997 et CSA Z94.1

Harnais de sécurité

- conforme à la norme CSA Z259.10
- absorbeur d'énergie conforme à la norme CSA Z259.11-05
- cordon d'assujettissement conforme à la norme CSA Z259.1-05
- enrouleur-dérouleur conforme à la norme CSA Z259.2.2-98

Gants

- appropriés aux risques de blessures aux mains
- compatibles aux produits chimiques utilisés

ÉQUIPEMENTS

Machines

- ne dépassant pas 85 dBA au niveau du bruit
- munies des protecteurs et dispositifs de sécurité réglementaires au Québec
- dispositifs de protection à ouverture positive ou forcée et conformes à la norme CSA Z432

Chariots de manutention

- munis de roulettes avec des roulements scellés, roues pivotantes situées en-dessous des poignées
- chaque roulette peut supporter une capacité minimale du tiers de la charge maximale (estimée) à manutentionner
- munis de poignées situées à l'intérieur des côtés du chariot

Rayonnages

- conformes aux besoins liés à leur utilisation : résistance requise, dimension des charges, hauteur de gerbage, système de protection contre les chocs
- plaque de signalisation indiquant la capacité nominale
- munis du kit de verrous de sécurité
- conformes à la norme CSA A344.1 ou ANSI MH 28.1-1997

PRODUITS CHIMIQUES

- produit contrôlé (SIMDUT) accompagné d'une fiche signalétique à jour
- vérification obligatoire auprès du destinataire : une trousse de déversement compatible disponible
- aucun produit reconnu comme sensibilisant. Sinon, faire approuver l'achat par le responsable de la santé et de la sécurité
- aucun produit contenant les matières chimiques listées au tableau ci-dessous

| Éthers de glycol | # CAS |
|---|------------|
| Ces produits sont toxiques en raison de leur transformation dans l'organisme en «métabolites» toxiques et peuvent avoir des effets sur la reproduction. Référence : INRS France- Dossier Web, Éthers de glycol. | 109-86-4 |
| | 110-80-5 |
| | 111-76-2 |
| | 111-15-9 |
| | 110-49-6 |
| | 2807-30-9 |
| | 112-07-2 |
| | 112-34-5 |
| | 107-98-2 |
| | 108-65-6 |
| 34590-94-8 | |
| 1589-47-5 | |
| Isomères d'isocyanates | # CAS |
| Ces produits dangereux ne sont pas recommandés en vertu de l'article 42 du RSST. | 584-84-9 |
| | 91-08-7 |
| | 26471-62-5 |
| | 101-68-8 |
| | 822-06- |
| | 7664-39-3 |

